

PERIODE 06 Du 11/06/22 au 11/06/22

ASSOCIATION ISON

534 ROUTE DE LA SALLE

88480 SAINT REMY

SIRET 42815680600047

APE/NAF 9001Z

Salarié n° : 00081

Emploi : Artiste dramatique

Qualif. : non cadre

N° de S.S. : 163017511501522

Autres numéros : M869687

Coefficient: 0 Entrée le :

CONVENTION COLLECTIVE

Entreprises artistiques et culturelles IDCC 1285

GOUSSEFF NICOLAS**12 RUE SCANDICCI****93500 PANTIN**

N°Objet:217Z35810534

Éléments de revenu brut	Base	Taux	A retenir	A payer	Taux p.	Part pat.
du 11/06/2022 au 11/06/2022 Nombre de jour(s) travaillé(s): CACHET(S) ART CACHET(S) ART TOTAL BRUT	150,00	1,000 1,000 1,000		150,00		
Cotisations sociales						
Santé						
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	112,50				4,900	5,51
Accidents du travail - maladies professionnelles	112,50				1,250	1,41
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	112,50	0,120	0,14		1,040	1,17
Famille - sécurité sociale						2,72
Retraite						
Sécurité sociale déplafonnée	112,50	0,280	0,32		1,330	1,50
Sécurité sociale plafonnée	112,50	4,830	5,43		5,990	6,74
Complémentaire Tranche 1	112,50	5,300	5,97		5,740	6,46
Assurance chômage						
Assurance chômage	150,00	2,400	3,60		9,700	14,56
Cotisations statutaires ou prévues par la conv. c						23,10
Autres contributions dues par l'employeur						12,15
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	148,55	6,800	10,10			
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	148,55	2,900	4,31			
Total des cotisations et contributions			29,87			75,32
Non soumis à cotisations						
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				120,13		
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant			
Prélèvement à la source	125,23	0,00				

Congés

	Acquis	Restant
Congés Payés	N	N-1
Jours R.T.T.		
Repos Compens..		
C.E.T.		

Abattement 25,00 %

Mode de paiement VIREMENT le 11/06/22

Net à payer €**120,13 €**

	Mois	Année
Total brut	150,00	805,15
Total versé employeur	225,32	
Net Imposable	125,23	671,66
Heures		
Nb jours	1,00	3,00
Cachets isolés	1,00	3,00
Cachets groupés		

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie :**1,67**

104

104 rue d'Aubervilliers

75019 Paris

Siret 508 372 927 00014

Code APE 9004Z

Convention Collective : pour les entreprises artistiques
et culturelles

Bulletin de paie

2390

Période du 07/06/22 au 10/06/22

du 7 au 10/06/22

Règlement 30/06/22 par virement n° 533

Numéro d'objet 21 7Z 374030 17

Emploi	Constructrice Machiniste	Marcela GOMEZ GOUSSEFF		
Statut	Agent Maîtrise	12, rue Scandicci		
NIR	2 63 11 99 415 036 66	93500	Pantin	
N° Congés Sp.	G 053 688			
Qualification	Constructeur Machiniste			
Echelon	11			
libellé	base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
32 Heures 4 Jours Salaire brut	18,03		576,96 576,96	
SANTE Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	576,96	0,120 %	0,69	40,39 6,00
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				4,90
RETRAITE Sécurité Sociale plafonnée Sécurité Sociale déplafonnée Complémentaire Tranche 1	457,07 576,96 576,96	6,900 % 0,400 % 4,790 %	31,54 2,31 27,63	39,08 10,96 30,17
FAMILLE				19,91
ASSURANCE CHÔMAGE Chômage	576,96	2,400 %	13,85	55,09
CONGES SPECTACLES				88,85
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				46,97
COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE				9,08
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	572,86	6,800 %	38,95	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	572,86	2,900 %	16,61	
Total des Cotisations et Contributions			131,58	351,40
4 Tickets Restaurant NC	-3,99		-15,96	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

429,42

Impôt sur le revenu	base	taux non personnalisé	montant	cumul annuel
Montant net imposable			461,99	461,99
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00 %	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées				0,00

BASE	Période	Cumul
Heures	32,00	32,00
Jours	4,00	4,00
Salaire brut	576,96	576,96

Net payé

429,42 €

Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations empl.
912,40 €	0,00 €

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin de salaire sans limitation de durée, il peut vous aider à faire valoir vos droits.
Pour plus d'explications sur les différents termes utilisés, voir la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le portail du service-public.

GHS - sPAIEctacle ©

104

104 rue d'Aubervilliers

75019 Paris

Siret 508 372 927 00014

Code APE 9004Z

Convention Collective : pour les entreprises artistiques
et culturelles

Bulletin de paie

2580

Période du 13/06/22 au 17/06/22

du 13 au 17/06/22

Règlement 30/06/22 par virement n° 536

Numéro d'objet 21 7Z 374030 17

Emploi	Constructrice Machiniste	Marcela GOMEZ GOUSSEFF		
Statut	Agent Maitrise	12, rue Scandicci		
NIR	2 63 11 99 415 036 66	93500	Pantin	
N° Congés Sp.	G 053 688			
Qualification	Constructeur Machiniste			
Echelon	11			
libellé	base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
35 Heures	18,03		631,05	
5 Jours				
5 Heures sup. 25%	22,54		112,69	
Salaire brut			743,74	
SANTE				
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès				52,06
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	743,74	0,120 %	0,89	7,73
ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES				6,32
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	571,33	6,900 %	39,42	48,85
Sécurité Sociale déplafonnée	743,74	0,400 %	2,97	14,13
Complémentaire Tranche 1	743,74	4,790 %	35,63	38,89
FAMILLE				25,66
ASSURANCE CHÔMAGE				
Chômage	743,74	2,400 %	17,85	71,03
CONGES SPECTACLES				114,54
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				60,55
COTISATIONS PREVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE				11,71
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	627,74	6,800 %	42,69	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu				
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	627,74	2,900 %	18,21	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	110,72	9,700 %	10,74	
EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS DE COTISATIONS				-11,82
Total des Cotisations et Contributions			156,58	451,47
5 Tickets Restaurant NC	-3,99		-19,95	

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

567,21

Impôt sur le revenu	base	taux non personnalisé	montant	cumul annuel
Montant net imposable			503,42	965,41
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00 %	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			105,00	105,00

BASE	Période	Cumul
Heures	40,00	72,00
Jours	5,00	9,00
Salaire brut	743,74	1 320,70

Net payé

567,21 €

Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations empl.
1 175,26 €	0,00 €

Dans votre intérêt, conservez ce bulletin de salaire sans limitation de durée, il peut vous aider à faire valoir vos droits.
Pour plus d'explications sur les différents termes utilisés, voir la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le portail du service-public.

GHS - sPAIEctacle ©